

- 15 La performance reproductive des laitières
- 17 Des outils pour gérer les produits phytos
- 19 Le programme de Suisse Tier
- 22 Un livre sur la Damassine



VEAUX

Des agriculteurs pionniers laissent leurs vaches avec leurs petits

Pauline Clerc

Depuis des années, la famille Huber, installée dans le Jura bernois, mène des expériences pour favoriser le comportement naturel de ses bovins.

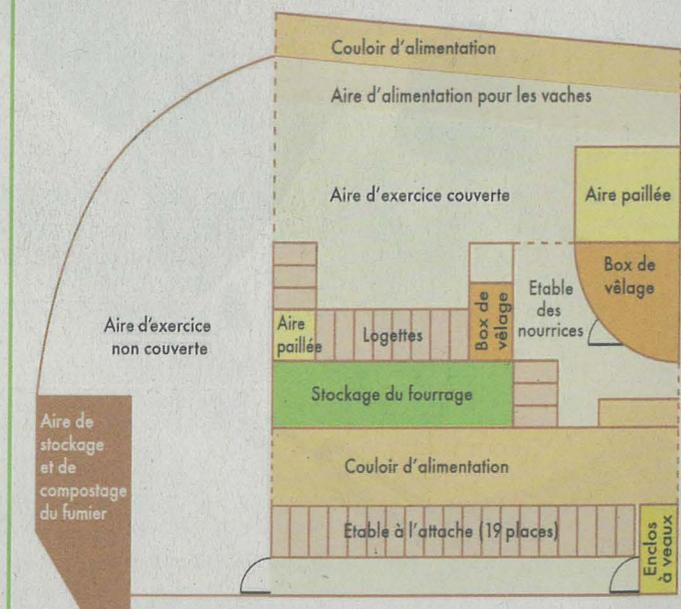
«Parfois, c'est un véritable rodéo», confie Till Huber, agriculteur du Jura bernois. Ses veaux, qui pâturent devant sa ferme de Renan (BE), ont déjà l'air bien costauds. «Cela ne va pas être facile d'en faire façon.» Le jeune producteur de lait collabore avec le FiBL à un projet ambitieux. Avec dix autres exploitants, il laisse les jeunes bovins sous leurs mères, ou avec une nourrice, tout en maintenant la traite. En encourageant la relation naturelle entre le veau et sa mère, ces agriculteurs apportent leurs réponses aux



Till Huber dans son champ, devant ses vaches qui pâturent avec leurs petits veaux.

P. CLERC

Schéma de l'étable de la Ferme la Source



Source: FiBL

sa mère, ces agriculteurs apportent leurs réponses aux nouvelles attentes d'une part toujours plus importantes de consommateurs. Ces différentes pratiques sont présentées au sein d'une nouvelle fiche technique de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).

La séparation précoce des vaches et de leurs petits n'a pas bonne presse. C'est pourtant le système majoritaire pour plusieurs raisons. Premièrement, la quantité de lait à commercialiser est plus haute. Deuxièmement, le stress de l'éloignement est moins fort s'il intervient tôt, avant même qu'apparaisse un lien d'attachement. Certains avancent aussi que le risque de transmission de maladies de la vache vers son veau est réduit.

Depuis cinq ans, Till Huber et sa famille expérimentent différentes méthodes avec leur

Till Huber dans son champ, devant ses vaches qui pâturent avec leurs petits veaux.

Il est impératif de trouver des débouchés pour les veaux mâles

Concernant l'élevage des veaux sous la mère, le FiBL rappelle que tous les veaux doivent être sevrés dans les mêmes conditions. Avant d'adopter ce mode, il est essentiel de trouver des débouchés pour les veaux non destinés à la remonte, surtout les mâles. A titre d'exemple, certains animaux de la famille Huber sont envoyés dans une ferme d'engraissement voisine. Selon le FiBL, la vente rapide pose des problèmes de bien-être animal, engendrant du stress, notamment lors du transport. La sépara-

tion brutale de la mère peut entraîner des difficultés d'alimentation chez le veau, accentuant sa vulnérabilité face aux infections. Idéalement, le sevrage de tous les veaux ensemble est recommandé. En cas d'impossibilité, vendre à une exploitation de nourrices ou habituer les veaux à boire au seau à tétine avant la vente sont des options. Dans tous les cas, l'exploitation qui achète les veaux doit être informée de la situation afin de pouvoir s'occuper des animaux de manière adéquate.

PC

cheptel de vingt vaches laitières Original Braunvieh. «A présent, j'ai trouvé le modèle optimal», relate l'agriculteur. Celui-ci n'est pas à son coup d'essai. Au début, il a même tenté la monotraite. «Mais la persistance de lactation est devenue très mauvaise», se rappelle Till Huber.

Accès au troupeau

Sur son exploitation, l'allaitement est réalisé par la mère jusqu'au sevrage. Les veaux ont un accès permanent au troupeau. Le producteur laitier a mis en place un système de stabulation libre sur litière profonde avec, en complément, une stabulation à l'attache pour

l'alimentation et la traite. Inscrit en Demeter, il écoule son lait pour du fromage bio, via la fromagerie Spielhofer. «Heureusement que les prix sont élevés, car le rendement est évidemment moins bon que sur les exploitations classiques.» Les vaches qui allaitent retiennent parfois une partie de

leur lait, en particulier dans la moitié avant de la mamelle.

Après le vêlage, la vache reste dans le box prévu à cet effet avec son petit pendant au moins cinq jours. Cela permet au veau de recevoir assez de colostrum. Aux heures prévues, la mère se rend à la salle de traite avec ses congénères.

De la 2^e semaine à la 12^e semaine de vie du veau, la vache se rend dans la stabulation libre. Sa progéniture peut la rejoindre en tout temps par une porte sélective. En été, ils vont ensemble au pâturage.

Au sevrage, à l'âge de trois mois, un anneau antisuccion est fixé dans le nez du veau pour l'empêcher de téter. «Nous avons opté pour un modèle dénué de pic. C'est mieux pour le bien-être des animaux», raconte Till Huber. Cet anneau fonctionne chez 90% des veaux. Certains sont si malins qu'ils réussissent

tout de même à boire au pis. Le veau reste encore trois à cinq semaines en contact avec sa mère avant de rejoindre un groupe séparé de jeunes animaux.

Pour Till Huber, ce type d'élevage lui permet de dégager du temps. «D'une part, cela m'évite de devoir collecter le lait, de le conserver pour ensuite le distribuer. D'autre part, la propagation des bactéries est réduite.» Le producteur laitier affirme n'avoir pas eu besoin du vétérinaire pour ses veaux en cinq ans. Il peut également se passer d'antibiotiques. Et si ces bêtes peuvent devenir sauvages, en deux jours seulement elles sont réapprivoisées. «Grâce aux contacts humains, et à un peu de nourriture, elles se radoucissent facilement», s'amuse l'agriculteur. «En somme, nous rencontrons ni plus ni moins de problèmes que les autres producteurs de lait.»

Des aménagements de l'étable à prévoir

Une nouvelle fiche technique du FiBL, établie en collaboration avec Demeter et Bio Suisse, fait le point sur l'élevage des veaux sous la mère, ou avec une nourrice. L'exposé se base sur les méthodes et pratiques de onze producteurs de lait, de Suisse, d'Allemagne et du Royaume-Uni, qui ont été prêts à explorer de nouvelles voies avec leurs animaux. Pour mener à bien ce type d'expériences, plusieurs aménagements de l'étable sont à prévoir, d'après le FiBL. Ceux-ci dépendent avant tout du temps de contact que prévoit le système choisi par l'exploitant.

Contact permanent ou limité

Si la traite coïncide avec la période de rencontre et d'allaitement, un compartiment in-

dépendant est nécessaire. Et si les vaches se rendent dans l'étable à veaux, une admission échelonnée doit être possible. Il est aussi conseillé de porter une attention particulière à la préservation de la litière profonde. En effet, cette dernière peut être altérée par le passage des bovins adultes, car le matériel n'est pas très ferme.

Si les veaux partagent une grande partie de leur journée avec les vaches laitières, des précautions s'imposent. Les équipements doivent éliminer tout risque de blessure, avec des séparations basses et des espaces autour du robot de traite sécurisés. Au cornadis, la prévention des risques de coïncement est primordiale. Les aires de repos, d'alimentation et d'abreuvement pour les veaux doivent être adéquates. Dans les sta-

bulations libres, des aires de repos en dehors des logettes sont nécessaires pour éviter tout blocage ou accident.

Un sol particulièrement antidérapant est indispensable pour garantir la sécurité des veaux. Un caillebotis est ainsi autorisé pour les veaux. La largeur maximale des fentes doit atteindre 30 millimètres pour convenir aux petits animaux.

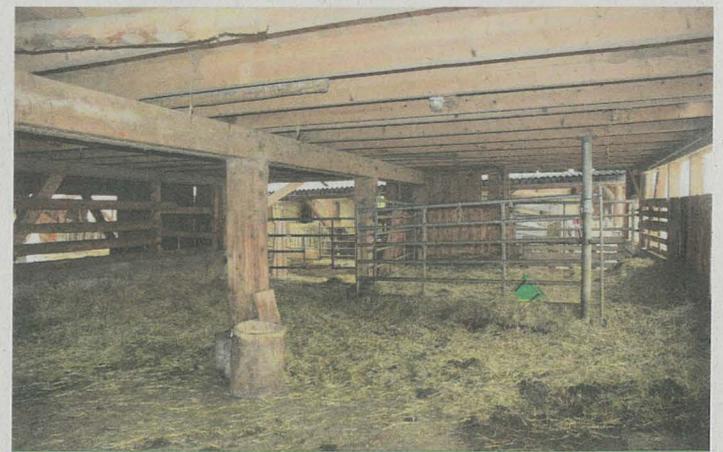
Lorsque le contact entre vaches et veaux est limité, la disposition des compartiments joue un rôle clé. Des portes ou séparations facilitant le déplacement des animaux sont cruciales. Il convient de choisir un système qui s'ouvre facilement et rapidement. Si, dans la plupart des cas, les bovins se déplacent volontiers, l'effort augmente lorsque les trajets sont longs et compliqués.

Selon les recommandations du FiBL, tout compartiment individuel doit également être nettoyé séparément.

Flexibilité essentielle

L'expérience montre que de tels systèmes d'élevage évoluent au fil des ans. Ainsi, la planification des étables doit être aussi flexible que possible, en envisageant des possibilités de séparation et des aires couvertes de litière profonde.

En Suisse, l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice dans des étables entravées nécessite aussi le respect de l'ordonnance sur la protection des animaux. En vertu de l'article 40, «les veaux de vaches mères ou de vaches nourrices détenues à l'attache ne doivent avoir accès à leur mère ou nourrice que le temps de la tétée». Autrement dit, tant



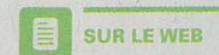
Pour éviter tout blocage ou accident, des aires de repos en dehors des logettes sont nécessaires pour les veaux, comme ici chez la famille Huber, à Renan (BE).

P. CLERC

que les vaches sont attachées dans l'étable, l'allaitement ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un contact limité. «En revanche, si la rencontre a lieu au pâturage ou dans l'aire d'exercice, le temps de contact n'est pas limité», rapporte la fiche du FiBL. Si les veaux vont, eux aussi, au pâturage, il est

recommandé d'installer une double clôture.

PC



www.fibl.org
De plus amples informations sont disponibles sur le site.